

Flightright dévoile son bilan de l'été 2019

76 MILLIONS D'INDEMNITÉS DUES AUX PASSAGERS FRANÇAIS

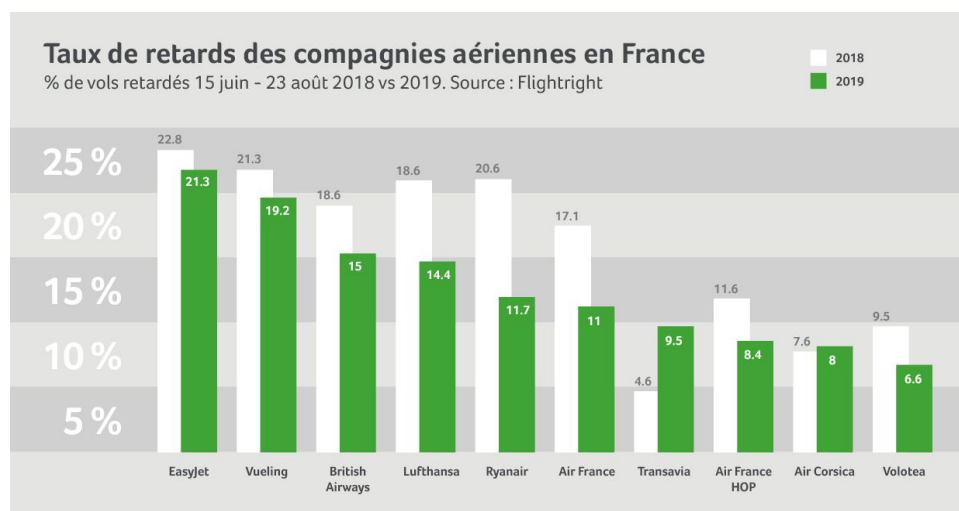
Paris, le 29 août 2019 - Alors que la fin des vacances sonne le glas, Flightright dresse le bilan des annulations et retards sur la période estivale. Après un début d'année relativement calme en comparaison à 2018, le trafic aérien français va en s'améliorant. Des résultats encourageants qui restent à poursuivre, avec plus de 3,5 millions de passagers affectés durant l'été.

76 millions d'euros potentiellement dus aux passagers aériens contre 146 millions l'été dernier

Si la France compte plus de vols à son départ cette année (165 054 VS 164 204 en 2018), la logique voudrait que le taux de retards et d'annulation de vols soit à la hausse lui aussi. Pourtant, **Flightright observe une diminution de 57% de vols annulés et de 16,8% de vols retardés**. Cela correspond à plus de **3,5 millions de passagers impactés**, soit près d'un million de moins que l'été 2018.

“ La saison estivale a été nettement plus calme que l'année dernière pour les passagers, à part quelques pics pendant la dernière semaine de juillet avec le cumul des grands départs et des orages qui ont suivi la canicule. Cette amélioration, cet effort des compagnies aériennes pour limiter au maximum les perturbations de vols se doit en partie grâce au travail quotidien d'entreprises comme Flightright et de leurs avocats partenaires qui se battent devant les tribunaux partout en Europe afin que les droits des passagers soient respectés” **décrypte Rémy Duquenne, expert juridique chez Flightright**. “Cependant, la rentrée risque d'être mouvementée, si l'on en croit les préavis de grève déposés par le personnel de Transavia et Ryanair pour septembre” poursuit-il.

Quel a été le taux de retard des compagnies aériennes en France ?



Cette année, l'ensemble des compagnies aériennes ont vu leur ponctualité¹ s'améliorer durant les vacances d'été. Seules deux compagnies, **Air Corsica** (+5,1% de retards) et **Transavia** (+105,4%) ont eu des résultats moins satisfaisants que l'année précédente. Pour Transavia, le bilan risque de s'alourdir avec les grèves qui ont été annoncées dès la rentrée de septembre.

Côté annulations, 3 compagnies aériennes ont vu leur taux augmenter : **Air Corsica** (+12,9%), **Transavia** (+435,7%) et **British Airways** (+56%). La compagnie British Airways avait d'ailleurs semé le trouble dans les aéroports londoniens au mois d'août à cause d'un dysfonctionnement informatique qui avait entraîné de nombreux retards, et surtout, annulations. De son côté, **Air France** représente bien les transporteurs français en maintenant le plus faible taux d'annulations : 0,21% des vols. Aussi, la compagnie se remet bien des épisodes de grève de l'année dernière qui l'avaient beaucoup desservie.

Que penser des aéroports français ?

Rang	Aéroports	% Annulations	% Retards	% total des perturbations
1	Londres (Stansted)	0,17%	0,22%	0,38%
2	Helsinki	0,30%	0,18%	0,48%
3	Bergame	0,17%	0,32%	0,48%
4	Athènes	0,14%	0,37%	0,49%
5	Dublin	0,33%	0,39%	0,71%
6	Madrid	0,30%	0,44%	0,74%
7	Riga	0,28%	0,53%	0,81%
8	Londres (Luton)	0,36%	0,48%	0,83%
9	Bucarest	0,19%	0,64%	0,83%
10	Paris (Charles de Gaulle)	0,44%	0,41%	0,85%
22	Marseille	0,57%	0,58%	1,14%
29	Paris (Orly)	0,92%	0,39%	1,30%
49	Lyon	1,13%	0,68%	1,80%

Dans le classement européen de Flightright, les plus gros aéroports français font plutôt bonne figure ! Ainsi, **Paris Charles de Gaulle** se trouve dans le top 10 des aéroports ayant le taux de perturbations² le plus bas, avec une moyenne de 0,85% de vols annulés et retardés de plus de 3 heures.

Les aéroports de **Marseille Provence**, **Nice Côte d'Azur** et **Paris Orly** se situent quant à eux dans le top 30 de ce classement avec respectivement 1,15%, 1,25% et 1,30% de taux de perturbations. L'aéroport de **Lyon Saint-Exupéry**, lui, clôture ce palmarès en obtenant l'avant-dernière place avec 1,8% de vols perturbés.

En Europe, rappelons que l'aéroport d'**Amsterdam** (31^e) avait en juillet été impacté par le dysfonctionnement de la compagnie de kérosène Aircraft Fuel Supply qui avait occasionné l'annulation de près de 300 vols, soit plusieurs dizaines de milliers de voyageurs. Fin juillet, **Barcelone** (39^e) a de son côté connu une grève du personnel au sol, causant de nombreuses annulations au départ et à l'arrivée de son aéroport.

¹ Vols au départ de la France. % calculés sur les retards de 30 min et plus

² Classement effectué auprès des 50 aéroports européens les plus fréquentés. Le taux de perturbations correspond aux annulations et retards de 3h et plus.

À PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 140 personnes et a obtenu, à date, plus de 250 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Flightright
Gabriel Destremaut
gabriel.destremaut@flightright.de
+49 3 31 98 16 90 44

Agence PROFILE
Aurore Escamilla
aescamilla@agence-profile.com
01 56 26 72 14
Juliette Kandel
jkandel@agence-profile.com
01 56 26 72 09

Source: les chiffres et informations présentés proviennent de la base de données Flightright sur une période allant du 15/06 au 23/08 2019 et 2018. Afin de garantir la comparabilité des résultats, les taux d'annulations et de retards sont calculés en prenant en compte les 50 aéroports européens et les 10 compagnies aériennes avec le plus de départs sur la période concernée. Retards de 30 minutes et plus pour les compagnies aériennes, 3h et plus pour les aéroports.